



PLAINE INITIATIVES

2009



Notre grande cause à nous, c'est faire naître les entreprises

*Le développement de notre territoire est un enjeu économique, social et humain auquel chacun d'entre nous, chef d'entreprise, peut apporter sa « pierre ». Le dynamisme et le renouveau de notre tissu économique sont les conditions d'un développement harmonieux de notre territoire et de ses habitants, mais aussi de nos propres entreprises.*

*La création d'entreprises nouvelles dans la diversité, l'émergence de nouvelles générations d'« entrepreneurs », de chefs d'entreprises sont la marque de ce dynamisme et de ce renouveau.*

**Contribuer au développement de notre territoire, vous le pouvez.**

*Plaine Initiatives est une association partenariale rassemblant les entreprises, les élus, les acteurs du territoire de Plaine Commune et de Saint Ouen, elle contribue activement à la création d'entreprise par la mise en place de financements spécifiques des fonds propres des créateurs et l'accompagnement des premiers pas de l'entreprise nouvelle. Depuis sa création, Plaine Initiatives a financé et accompagné plus de 135 entreprises qui ont permis de créer plus de 300 emplois.*

Je compte sur vous

  
Édouard de Pengully  
président de Plaine Initiatives



PLAINE INITIATIVES : 115 RUE D CASANOVA 93200 SAINT DENIS 01 48 09 30 08 [CONTACT@PLAINEINITIATIVES.ORG](mailto:CONTACT@PLAINEINITIATIVES.ORG)

UN FONDS D'AIDE A LA CREATION REPRISE & DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE MOINS DE 3 ANS SUR  
AUBERVILLIERS ÉPINAY-SUR-SEINE LA COURNEUVE L'ÎLE-SAINT-DENIS PIERREFITTE SAINT-DENIS SAINT-OUEN STAINS VILLETANEUSE  
ASSOCIATION LOI 1901 – SIRET 433 792 36300023 – NAF 7022Z- MEMBRE DU RESEAU FRANCE INITIATIVE

## NOS MISSIONS

- Validation économique et financière des projets d'entreprises sur le territoire de Plaine Commune et Saint-Ouen (création/reprise/développement)
- Financement des fonds propres par des prêts d'honneur allant de 3 000 à 23 000 € pour les créations, allant jusqu'à 50 000 € pour les reprises.
- Développement du parrainage et de l'accompagnement du créateur pour une meilleure prise en compte des facteurs de réussite.
- Création d'un véritable réseau d'entreprises sur le plan local

## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE PARTENARIAT

- Par le *respect de notre éthique entrepreneuriale* partagée, vous pouvez contribuer de façon significative et quantifiable au développement local.
- En soutenant *l'esprit de créativité du territoire* vous contribuez à la dynamisation du tissu des entreprises locales et à son renouveau.
- En favorisant *la diversité dans la création d'entreprise*, vous contribuez à *l'espoir social* et à la diffusion de l'esprit d'entreprendre à la population la plus large.

## VOUS POUVEZ PARTICIPER DE DIFFERENTES FAÇONS :

**Adhérer :** En devenant membre de Plaine Initiatives, vous pouvez participer à nos différentes instances : Assemblée Générale, Conseil d'administration, Bureau, Comité d'agrément et ainsi, participer à la définition de notre stratégie et nous faire bénéficier de vos expériences, de votre expertise et de vos contacts.

**Consolider le fonds de prêt :** Vous pouvez abonder notre fonds de prêt en nous permettant ainsi de financer la création de nouvelles entreprises chaque année. Notre « Fonds de prêts » est constitué par la Région Ile de France pour 28%, la Caisse des Dépôts et Consignations 21%, l'Europe 16%, le département 12% les villes 12% et les entreprises du territoire 11%. Nous souhaitons que le fonds des entreprises s'accroissent afin d'affirmer notre ambition que les entreprises sont un contributeur significatif du développement du territoire.

**Soutenir le fonctionnement de Plaine Initiatives :** Si l'association est forte du soutien financier des collectivités locales, son financement durable a besoin d'être renforcé par les acteurs économiques que vous êtes. Vos dons seront les bienvenus. Ces derniers sont déductibles de l'impôt à hauteur de 60%.

**Effectuer une expertise des dossiers :** Les comités d'engagements se réunissent une fois par mois pour statuer sur le financement des projets et les mesures d'accompagnement nécessaires. Il est composé de bénévoles représentant toutes les expériences de l'entreprise. Ces comités travaillent à partir d'un dossier technique détaillé et son travail est protégé par les règles de confidentialité qui s'imposent.

**Parrainer les jeunes chefs d'entreprise.** Leur donner des conseils avisés, les soutenir moralement et ouvrir votre carnet d'adresse sans pour autant vous immiscer dans leur gestion. Ceci nécessite une certaine disponibilité de votre part et discernement. Un compte rendu écrit trimestriel doit être rédigé afin de bénéficier d'une réduction fiscale de l'impôt sur le revenu de 1000€ par chef d'entreprise parrainé pendant au moins une année civile.

## Bureau de l'Association

Président	Edouard de PENGUILLY	DCF
1er Vice Président	Eric LETESSIER	COTTREZ
2ème Vice Président	Michel LIMER	SOFINPAR
Secrétaire	Thierry DIGOIN DANZIN	ENTRA
Trésorier	Dominique THOQUET	BATEG Groupe Vinci
Trésorier adjt	Hubert de CHAMBINE	Tribunal de Commerce
1 <sup>er</sup> Administrateur	Patrick TOULMET Patrick	Chambre de Métier
2 <sup>ème</sup> Administrateur	Sylvie SAGET	La MIEL

## L'équipe de Plaine Initiatives

Directeur Délégué	Stéphane ESPIC
Chef de Projet	Laetitia DELAGE

## Rejoignez-nous :





Nom :  
 Prénom : .....  
 Société : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Fonction : .....  
 Téléphones : .....  
 e-mail : .....

**Indiquez vos souhaits :**

Vous souhaitez intervenir en tant que :

- Bénévole (à titre personnel en dehors d'heures de travail)  
 Dans le cadre d'un mécénat (si vous êtes salarié ou rattaché à une structure et mis à disposition)

Il est possible de ne faire qu'un seul ou plusieurs choix parmi les 4 points suivants.

**1) Adhérer en tant que membre**

- Personne physique (adhésion 2009 : 50€, déduction fiscale 60%)  
 Représentant de l'opérateur partenaire non soumis à l'IS (adhésion 2009 : 100€)  
 Représentant entreprise moins de 10 salariés (adhésion 2009 : 100€, déduction fiscale 60%)  
 Représentant établissement entre 11 et 500 salariés (adhésion 2009 : 250€, déduction 60%)  
 Représentant établissement de plus de 500 salariés (adhésion 2009 : 500€, déduction 60%)  
 L'adhésion devient effective qu'après approbation par le Conseil d'Administration.

**2) Soutenir le fonctionnement de Plaine Initiatives et consolider le fonds de prêt**

Ce soutien ouvre droit à déduction d'impôt de 60% .....

- 500€  
 1 500€  
 5 000€  
 autre montant:

ou  don en nature : .....

En cas de soutien financier, autorisez-vous Plaine Initiatives à faire figurer le logo de votre structure sur nos documents de communication ?  Oui  Non

**3) Effectuer une expertise des dossiers lors des comités d'agrément**

- assister à tous les comités (12 par an)  
 assister à ..... comités par an

Vous devenez membre permanent qu'après approbation par le Conseil d'Administration.

**4) Parrainer un jeune chef d'entreprise**

- Consacrer 4 heures par trimestre ou  consacrer .... heures par .....

Déduction fiscale de l'impôt sur le revenu du parrain de 1000€ par chef d'entreprise ancien demandeur d'emploi

Votre formation, expériences (Faire parvenir un CV si possible)

.....

Fait à ..... Le / /

CACHET et SIGNATURE :